

# vivre

ÉDITION  
**automne**  
oct.2008 - Numéro 2

# à mimizan

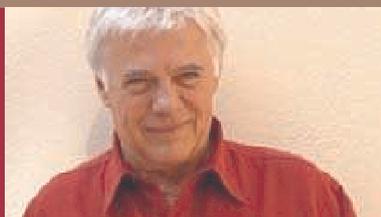
le magazine de la ville



le dossier  
les finances **4 à 7**



l'actualité  
Pyramide II **10**



l'évènement  
10 ans du Parnasse **16**



[ Instantané  
Mimizan, le 4 octobre 2008 à 14h08 ]

## sommaire

**2** **éditorial du maire de Mimizan**  
+ sommaire

**3** **informations pratiques**

Hospitalisation à domicile  
Jardin d'hiver  
Travaux dans les écoles

**4 à 7** **le dossier : les finances**

Les contributions au budget	4
En route pour le budget 2009	5
Comment ça fonctionne ?	6
Les impôts locaux	7

**8 à 12** **l'actualité**

Pyramide II	8
Retour sur les fêtes	9
Les nouveaux agents de Mimizan	10
À l'écoute des séniers	11
Vie locale	11-12

**14 à 16** **l'événement**

Parnasse, l'année des 10 ans **14-15**  
Interview : Guy Bedos **16**

## édito

+ Une rentrée active.



Pour ce nouveau numéro de *Vivre à Mimizan*, nous avons souhaité vous informer dans la transparence sur les finances locales. Nous avons aussi voulu revenir sur l'actualité qui a marqué la rentrée.

L'été s'est achevé à Mimizan avec les fêtes. Les Mimizannais de tous âges et de tous horizons ont profité de ce grand rendez-vous pour se réunir dans la convivialité. Je tiens à remercier l'ensemble des associations, le comité des fêtes et les agents de la mairie pour la qualité de leur travail avant, pendant, mais aussi après l'événement.

Puis nos 521 écoliers Mimizannais ont retrouvé leurs écoles avec quelques changements dans l'organisation de leurs journées scolaires.

La rentrée culturelle s'annonce à son tour prometteuse.

Le Parnasse fête cette année ses 10 ans avec une programmation qui mêle des artistes de renom à des compagnies locales pleines de promesses. Danse, théâtre, concerts, cette année sera marquée également par des spectacles jeunesse.

L'expérience et la fraîcheur sont des atouts pour Mimizan.

Dans un souci de proximité, d'écoute et de concertation, naîtra bientôt le Conseil Municipal des Séniers, qui sera suivi ultérieurement par le Conseil Municipal des Jeunes. Petits et grands, nous travaillons à ce que chacun puisse s'impliquer dans la vie de sa commune et nous encourageons les idées qui vont dans le sens de l'intérêt général.

De nouveaux commerces et services de proximité s'installent à Mimizan. Ils créent des emplois, font naître des vocations. Ils élargissent nos horizons et contribuent à faire de Mimizan une ville toujours plus attractive. Sachons les accueillir avec enthousiasme.

Bonne lecture.

*Christian Plantier*  
Maire de Mimizan  
Président de la Communauté de communes de Mimizan

## infos pratiques

### Jardins d'hiver...

Avant d'affronter les frimas de l'hiver, votre jardin mérite toute votre attention. Profitez donc de la clémence tardive du soleil landais afin de vous débarrasser des déchets verts et autres encombrants. La déchetterie de Mimizan a pris ses quartiers d'hiver depuis le 16 septembre et vous propose un service d'enlèvement de vos encombrants (tarifs : 5,80 euros le m<sup>3</sup>)  
La déchetterie de Mimizan est ouverte les lundis et samedis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et du mardi au vendredi de 13h30 à 18h00 (horaires valables du 16 septembre au 14 juin)  
Renseignements Déchetterie de Mimizan : Tél. 05 58 09 45 39

### Solidarité Haumont

Dans la nuit du 3 au 4 août dernier, une tornade d'une rare violence touchait de plein fouet la commune d'Haumont, dans le Nord. 700 logements dévastés, 200 encore aujourd'hui inhabitables, 3 morts, 18 blessés et des centaines de sans-abris : un bilan qui a touché en plein cœur tous les Français.  
En solidarité avec les habitants d'Haumont, le conseil municipal de Mimizan a voté un don de 1000 euros.

### A venir à Mimizan, avec le Centre Athéna

- Créez votre site web
- Dynamisez vos pages web avec l'animation Flash

Renseignements : Centre Athéna 05 58 09 45 00  
formation@mimizan.com  
<http://centreathena.mimizan.com/>

### Budget scolaire

Chaque école dispose d'une somme de 45 € par enfant et d'un budget de 610 € par classe. Les professeurs d'école ont la responsabilité de gérer les commandes de manuels et autres matériels qu'ils jugent nécessaires pour leurs classes respectives.  
A noter, alors que l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) ne finance plus le cycle d'apprentissage du surf, la Mairie envisage de contribuer à la continuité de cette activité.

### Recensement

A partir du 15 janvier 2009, l'INSEE procédera à une enquête de recensement. *Vivre à Mimizan* vous tiendra informé, dans sa prochaine édition, de ses modalités.

### Une question sur la vie mimizannaise ?

Chaque trimestre, *Vivre à Mimizan* sélectionne parmi vos questions le thème le plus souvent abordé, le plus pertinent ou le plus original et le traite dans son édition suivante.  
Merci de déposer vos questions par courriel : [communication@mimizan.com](mailto:communication@mimizan.com) ou par courrier à :  
**Ville de Mimizan, service communication**  
2 avenue de la gare, 40200 Mimizan.

### Hospitalisation à domicile

Alternative à l'hospitalisation en hôpital ou clinique, l'hospitalisation à domicile est un maillon entre la médecine de ville et la médecine hospitalière. Il permet au patient d'être soigné chez lui sans le couper de son cocon familial.  
Ce service de proximité est géré par un personnel soignant compétent, capable d'intervenir à tout moment. L'hospitalisation à domicile peut se substituer entièrement à une hospitalisation classique ou en réduire la durée.

Renseignements HAD (Hospitalisation à domicile) : 05 58 58 10 58

D'autres services de santé sont disponibles à Mimizan, n'hésitez pas à vous renseigner au centre Médico-Social : 05 58 09 44 49

### Commission locale de l'eau

L'eau est indispensable à la vie. C'est aussi un milieu naturel sensible où se nichent la faune et la flore. Les usages de l'eau doivent donc être gérés durablement pour s'assurer de la qualité de la ressource en eau et de la préservation des milieux naturels.  
Un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) va être élaboré. Ce document devra définir les aménagements à mettre en œuvre. Pour ce faire, une Commission Locale de l'Eau (CLE) a été créée. Elle est composée de 40 membres représentant les élus locaux (20), le monde socio-économique (13) et les services de l'Etat (7).  
A Mimizan, la CLE s'intéressera particulièrement au Lac d'Aureilhan et au Courant, en concertation avec les usagers.

### Travaux dans les écoles

Cet été, des travaux de peinture, de nettoyage et d'entretien ont été réalisés dans les écoles. Une nouvelle salle de cantine a été ouverte au bourg. De nouveaux jeux seront installés dans les cours de récréation et des travaux de réhabilitation à l'école du Bourg vont démarrer au premier semestre 2009.

### Ecole nouveaux horaires

Ecole Maternelle et Primaire Bourg : 8h30-11h30 et 13h30-16h30  
Bel Air : 8h45-11h45 et 13h30-16h30  
Ecole de la Plage : 9h00-12h00 et 13h30-16h30  
Pour les enfants dont les parents sont dans l'impossibilité de les récupérer à l'issue des cours du matin (cas où les 2 parents travaillent), une surveillance est assurée jusqu'à midi.  
Pour les enfants qui restent à la cantine, il n'y a pas de changement par rapport à l'an passé.

### Vivre à Mimizan vous répond

**Qu'est-ce que signifie le Cercle Bleu à l'entrée de la ville ?**  
S'il en intrigue plus d'un, s'il reste une énigme pour beaucoup, le cercle bleu (panneau signalétique à l'entrée de Mimizan) est une invitation à la réflexion. Initiative d'une association du don d'organes et de tissus, ce panneau vient sensibiliser les donateurs potentiels, les amenant à réfléchir à un choix personnel loin d'être anodin.



En couverture :  
Chevalier,  
Don Quichotte, Bonhomme ?  
L'annonce de l'exposition  
Cœur de Bois,  
a suscité la curiosité.  
En savoir plus :  
[www.mediaforest.net](http://www.mediaforest.net)

*Vivre à Mimizan*, Publication éditée à 4200 exemplaires par la commune de Mimizan  
Hôtel de Ville, 2 avenue de la gare 40200 Mimizan - Tél. 05 58 09 44 44 - [www.ville-mimizan.fr](http://www.ville-mimizan.fr)  
Responsable de la publication : Christian Plantier  
Conception : Pardi ! Création graphique  
Rédaction : Stéphane Baillet  
Imprimé par : Sud Ouest Services sur papier recyclé Cyclus  
Crédits photos : Guy Delahaye, Gilbert Cabanieu, Ville de Mimizan, droits réservés  
Dépôt légal à parution - ISBN en cours - Edition du 3<sup>ème</sup> trimestre 2008

## Le budget de la ville de Mimizan

Budget prévisionnel 2008  
19 424 200 euros

Fonctionnement prévisionnel : 12 490 300 euros  
Investissement prévisionnel : 6 933 900 euros

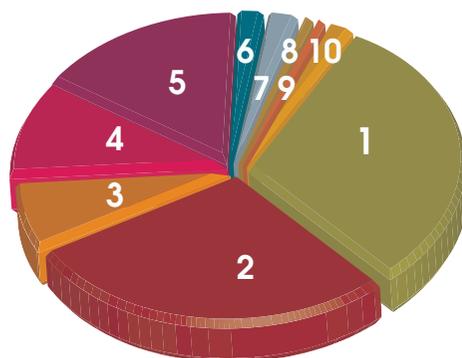
## Le vote du budget

C'est le choix des priorités pour la commune. Actuellement, les services établissent un budget prévisionnel pour 2009. Il tient compte de leurs besoins et des projets des élus.

La commission des finances va se réunir et proposer des arbitrages pour former le budget 2009. Ce budget sera examiné en Conseil municipal. Cette étape interviendra au premier trimestre 2009.

# Les contributions au budget

Le budget de fonctionnement de la Ville de Mimizan est de 12 425 700 €. Comment se compose ce budget ?



**1 • Impôts ménages : 3 802 000 €**  
soit 30,59 % des recettes réelles  
Taxe d'habitation  
Taxe sur le Foncier Bâti  
Taxe sur le Foncier Non Bâti

**2 • Taxe professionnelle pour Mimizan : 3 562 000 €**  
soit 28,66 % des recettes réelles  
La communauté de communes de Mimizan perçoit la Taxe Professionnelle et en reverse 2/3 aux communes

**3 • Autres impôts et taxes : 931 000 €** soit 7,49 %  
Dont : - Droits de mutation  
- Jeux Casino  
- Droits stationnement

**4 • Produits Domaine : 1 286 000 €** soit 10,35 %  
Dont : - domaine public : ex : recettes de la forêt  
- services de loisirs et à caractère social  
- services scolaires

**5 • Dotation Globale de Fonctionnement : 1 936 000 €** soit 15,48 %  
L'Etat transfère aux collectivités territoriales de compétences essentielles. Il participe au financement de ces compétences à travers la DGF.  
Subvention Départementale : 13 000 €

**6 • Caisse d'Allocations Familiales : 240 000 €** soit 1,93 %  
La CAF participe au financement des prestations assurées par la Ville de Mimizan à destination de l'enfance et de la jeunesse notamment.

**7 • Attributions de compensation : 287 000 €** soit 2,31 %  
Les politiques nationales de réduction des prélèvements obligatoires ont un impact sur les finances des collectivités territoriales. L'Etat attribue donc une compensation.

**8 • Atténuations de charge 115000 €** soit 0,93 %

**9 • Autres participations 38000 €** soit 0,31 %

**10 • Autres produits 228700 €** soit 1,94 %

# En route pour le budget 2009

La crise financière actuelle va jouer un rôle important dans les finances publiques en 2009. Le contexte est difficile et il atteindra probablement notre économie locale. Cette conjoncture impose une conduite budgétaire raisonnable afin de préserver les finances publiques et les marges de manoeuvre de notre collectivité face à une décentralisation accrue.

Etat des lieux de la gestion des finances à Mimizan.

## Laurent Ignacel

2<sup>ème</sup> adjoint au maire pour les finances et la culture  
laurent.ignacel@mimizan.com



Qu'est ce qui vous a mené à ce poste d'adjoint aux finances ?

Laurent ignacel : Je travaille à l'interface des mondes du secteur public et du secteur privé dans le conseil en « valorisation du patrimoine ». Cette expérience des mécanismes de fonctionnement budgétaire m'a permis d'aborder sereinement cette nouvelle fonction. Quelles sont les principales caractéristiques de la gestion d'une ville comme Mimizan ?

L.I : A Mimizan, le secteur public est très impliqué dans la vie économique locale. Le budget principal de la commune est complété par des recettes annexes issues de la forêt, des campings municipaux et de l'action culturelle.

Le budget a deux versants : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement qui permet à la commune de réaliser des projets. Les recettes de nos budgets sont constituées non seulement de la fiscalité perçue mais aussi d'une partie de la taxe professionnelle. C'est le communautarisme de communes qui la perçoit et en reverse une partie aux communes.

Où vont les impôts versés par les Mimizannais ?

L.I : Ce qu'il faut bien comprendre d'abord, c'est qui contribue au budget. Les Mimizannais y contribuent pour 30,59%. C'est la part la plus importante des recettes.

Ensuite, comment se répartissent les dépenses ? Dans une mairie, on produit des services publics. Contrairement à une industrie qui produirait des biens, on ne transforme pas ou peu de matières premières. Donc quand on regarde en proportion, les dépenses de

personnel sont les plus importantes (58%). Enfin, nous avons les charges à caractère général (énergie, entretien...) à hauteur de 30%.

Une station balnéaire se gère-t-elle comme un villermale ?

L.I : Une station balnéaire connaît plus d'activité durant la saison touristique. Pour adapter le fonctionnement de la commune à la saison, nous recrutons des saisonniers. Cette masse salariale complémentaire rend la gestion complexe. Au printemps, nous préparons la saison avec la mise en place des plages, des espaces verts, des compagnies d'entretien, des personnels de police municipale, mais aussi l'accueil des enfants. Tous ces services publics à destination du vacancier nécessitent des budgets conséquents.

Comment tout acteur économique, la mairie compte vraiment sur la saison car elle exploite directement ses camping municipaux. Nous sommes donc directement intéressés par la réussite de la saison.

Quels sont les liens qui unissent le budget de la ville et le programme de l'équipe municipale ?

L.I : Pas de projet sans budget. L'équipe travaille sur des investissements nécessaires pour la population tant au bourg qu'à la plage.

Au cours du mandat, l'équipe « finances » aura le devoir de proposer au conseil les financements des programmes adéquats et raisonnables, ce qui doit caractériser la saine gestion publique. D'ici à la fin de l'année, les services et les élus travaillent de concert pour programmer les investissements nécessaires pour 2009, qui sera une année budgétaire de transition avec beaucoup de chantiers à lancer et d'études à mettre en œuvre.

Le tissu associatif mimizannais est très dense, comment se gèrent les subventions des associations ?

L.I : Les associations sollicitent des subventions auprès de la commission « vie associative ». La commission des finances ne met en place qu'une ligne globale. Toutes les associations ayant obtenu des subventions doivent rendre des comptes de l'usage des fonds à la commune.

A quoi ressemble votre quotidien entre vos activités professionnelles et votre mandat ?

L.I : L'emploi du temps est chargé, mais passionnant. Passer de la gestion publique, à l'enseignement et au conseil, demande toujours les mêmes valeurs que sont l'impartialité, la neutralité, l'humanité. Derrière les chiffres, ce sont des Mimizannais. Il ne faut jamais l'oublier. On est là grâce à eux et pour eux.